



Mairie

1, rue Trianon - 45310

☎ : 02 38 80 81 02

☎ : 02 38 80 80 75

✉ : mairie.patay@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 8 avril 2015

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20 H 30

I. PREAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance.

A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2015.

B. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- *Commission des finances des 23 et 24 mars 2015.*
Rapporteur : Mme Fabienne ROBERT.
- *Commission travaux et urbanisme du 24 février 2015.*
Rapporteur : M. Patrice VOISIN.
- *Commission des affaires scolaires et sociales du 04 février 2015.*
Rapporteur : Mme Sandrine TOQUIN.

II. AFFAIRES DELIBERATIVES

A. FINANCES/ PERSONNEL

- Comptes administratifs budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2014.
- Comptes de gestion budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2014.
- Affectation des résultats budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2014.
- Adoption des budgets primitifs 2015 – budgets principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé.
- Vote des taux 2015 des taxes locales.

- Convention d'occupation précaire et révocable – ancien centre de secours de Patay.
- Création d'un poste de conseiller municipal délégué chargé de la communication.
- Election du conseiller municipal délégué chargé de la communication.
- Indemnité de fonction du conseiller municipal délégué chargé de la communication.
- Acquisition d'une emprise de 2 500 m² à prélever sur les parcelles communales situées rue de la Gare au lieu-dit « Les Brasles » au profit de la société Ambulances de Beauce.
- Achat de l'immeuble sis 3 place de la Halle – 45310 PATAY.

III. QUESTIONS DIVERSES (affaires non délibératives).

Développées en séance.

I. PREAMBULE

L'an deux mil quinze, le huit avril, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Marc LEBLOND, Maire.

Etaient présents : M. Marc LEBLOND, Mme Isabelle ROZIER, M. Frédéric BOET, Mme Fabienne ROBERT, M. Patrice VOISIN, Mme Sandrine TOQUIN, M. Jean-Luc BEURIENNE, M. René-Pierre GOURSOT, M. Gérard QUINTIN, Mme Michelle SEVESTRE, M. Arnaud RAFFARD, Mme Sophie LAURENT, Mme Marie BECKER, Mme Laurence COLLIN, Mme Odile PINET, M. Antoine BRUNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Nadine GUIBERTEAU qui a donné pouvoir à M. Arnaud RAFFARD, M. Alain VELLARD qui a donné pouvoir à M. Marc LEBLOND, Mme Jessica DE MACEDO qui a donné pouvoir à Mme Sandrine TOQUIN.

Le conseil a choisi comme secrétaire de séance M. Jean-Luc BEURIENNE.

Désignation d'un secrétaire de séance.

A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2015.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 11 février 2015.

B. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- *Commission des finances des 23 et 24 mars 2015.*
Rapporteur : Mme Fabienne ROBERT.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS DES FINANCES DES 23 & 24 MARS 2015

Présents:

M. Marc LEBLOND, Mme Isabelle ROZIER, M. Alain VELLARD, Mme Fabienne ROBERT, M. Patrice VOISIN, Mme Sandrine TOQUIN, M. Frédéric BOET, M. Jean-Luc BEURIENNE, Mme Michelle SEVESTRE, Mme Sophie LAURENT, Mr Antoine BRUNEAU, Mr René-Pierre GOURSOT

Excusée :

Mme Odile PINET

Rapporteur : Fabienne ROBERT

Approbation des comptes administratifs 2014 des budgets « commune » ;

« eau » ; « assainissement » et « maison de santé »

Sur les 4 budgets que gère la commune, les comptes administratifs de l'année 2014 font ressortir les résultats suivants, avant imputation des reports antérieurs.

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 811 466,84 €	2 157 457,83 €	504 519,30 €	676 376,27 €
Résultat de l'exercice		345 990,99 €		171 856,97 €

Soit un excédent de fonctionnement de 345 990,99 € et un excédent d'investissement de 171 856,27 €.

Le budget principal est donc excédentaire sur 2014. Néanmoins, le résultat de fonctionnement diminue d'environ 240 000€ par rapport à celui de l'année 2013. Cette variation s'explique à la fois par une baisse des recettes d'environ 280 000€ et une baisse des dépenses d'environ 40 000€. Il s'agit du premier exercice constatant comptablement les effets des transferts à la communauté de communes (gymnase + BAF).

- Sur la partie recettes, l'année 2013 se trouvait majorée d'environ 110 000€ en raison du retard dans les transferts com-com. En effet, la commune a continué à payer les charges relatives au gymnase et au BAF et s'est vue remboursée de la quote-part de charges prélevée sur les attributions de compensation. Pour mémoire, en contrepartie du transfert des biens, la communauté de communes verse à Patay ce qu'on appelle une attribution de compensation qui est le solde entre la fiscalité professionnelle due par la CCBL à la commune et le montant des charges calculées que doit à présent supporter la CCBL à notre place.

En outre, les recettes de fonctionnement se sont vues également amputées de 13 000€ sur les impôts et taxes, de 88 000€ sur les dotations, de 45 000€ sur mises à dispositions des équipements sportifs (au profit de la communauté de communes) et autres locations (dont salle des fêtes). En revanche, l'indemnisation des arrêts de travail des personnels, couverte par notre assurance statutaire, a progressé et s'élève à plus de 43 000€ de remboursements perçus pour une charge de 27 000€.

- Concernant les dépenses, là où nous aurions dû constater une baisse d'environ 110 000€, suite aux transferts à la communauté de communes, le total des charges de fonctionnement diminue seulement de 40 000€ par rapport à 2013.

La baisse est très nette sur les charges à caractère général et correspond bien au montant escompté.

En revanche, le poste des frais de personnel diminue moins que prévu, car le transfert des employés du BAF et du gymnase se trouve atténué par une année complète pour les emplois d'avenir (contre ½ année en 2013), la titularisation de certains agents et la revalorisation du temps de plusieurs personnels, notamment les ATSEM, en raison de la réforme des rythmes.

D'autre part, il a été constaté en charges exceptionnelles en 2014 près de 30 000€ pour les interventions sur les toitures endommagées, à tempérer par un acompte de 10 000€ reçu de l'assurance (en produits exceptionnels). Enfin, il a été régularisé des amortissements de

subventions pour 13 334€ et il a été annulé plus de 13 000€ de titres antérieurs, perçus à tort.

Par ailleurs, il faut souligner que bien que les charges relatives aux indemnités aux élus enregistrent une baisse de plus de 20 000€, selon le souhait de la municipalité, l'augmentation de certaines autres participations telles que les subventions, le concours à la médiathèque, au SIRPP ou encore à certains événements exceptionnels (voyages scolaires notamment) fait que le poste des charges courantes ne diminue que de 8 000€.

BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	183 163,37 €	201 940,39 €	65 898,79 €	27 135,30 €
Résultat de l'exercice		18 777,02 €	38 763,49 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 18 777,02 € et un déficit d'investissement de 38 763,49 €.

Le fonctionnement du budget eau ne pose pas de souci. La partie investissements est alimentée en recettes uniquement par les amortissements des biens. Ces derniers ne couvrent pas le montant des travaux engagés (Lignerolles). Néanmoins, il existe un report antérieur de plus de 163 000€, permettant d'absorber le déficit de l'année.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	246 875,07 €	239 863,40 €	171 223,73 €	98 220,19 €
Résultat de l'exercice	7 011,67 €		73 003,54 €	

Soit un déficit de fonctionnement de 7 011,67 € et un déficit d'investissement de 73 003,54 €.

Le budget assainissement est devenu déficitaire en fonctionnement à partir de 2013, avec l'augmentation des charges d'entretien. Là encore, les recettes d'investissement de l'année sont en quasi-totalité liées aux amortissements. Il existe d'importants reports antérieurs, à la fois en fonctionnement et en investissement.

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	2 483,89 €	4 507,76 €	761 429,53 €	109 137,00 €
Résultat de l'exercice		2023,87 €	652 292,53€	

Soit un excédent de fonctionnement de 2 023,87 € et un déficit d'investissement de 652 292,53€.

Il reste la majeure partie des subventions à faire rentrer en recettes d'investissement sur ce budget. Elles sont attendues dans le courant de l'année 2015.

Le détail des comptes administratifs a été présenté à l'assemblée et ouvert au débat.

Il a ensuite été demandé à la commission de se prononcer sur l'approbation des comptes administratifs de l'année 2014. **La commission approuve.**

L'affectation des résultats :

Les résultats exposés ci-avant se trouvent impactés par les reports des exercices antérieurs et il doit être décidé ce que devient le résultat d'ensemble.

-Les résultats de fonctionnement sont en théorie, et de manière logique, destinés à alimenter l'investissement. Néanmoins, il peut librement être décidé d'en reporter une partie sur le fonctionnement de l'année suivante.

-En revanche, les excédents d'investissement ne peuvent en aucun impacter le fonctionnement à venir. Ils doivent obligatoirement être reportés en investissement.

Voici les résultats avec reports :

1 - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		300 000,00 €		1 086 672,51 €		1 386 672,51 €
Opérations de l'exercice	1 811 466,84 €	2 157 457,83 €	504 519,30 €	676 376,27 €	2 315 986,14 €	2 833 834,10 €
Résultat de l'exercice		345 990,99 €		171 856,97 €		517 847,96 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	560,35 €		251,06 €		811,41 €	
Résultat de clôture		645 430,64 €		1 258 278,42 €		1 904 520,47 €

Sur l'excédent de fonctionnement 2014, la commission décide de conserver en fonctionnement 300 000€ de report pour 2015, afin de couvrir tout ou partie des réparations de toiture. Le reste alimentera l'investissement.

L'excédent d'investissement est reporté sur le budget investissement de l'année 2015

2 - BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		47 388,26 €		163 807,77 €		211 196,03 €
Opérations de l'exercice	183 163,37 €	201 940,39 €	65 898,79 €	27 135,30 €	249 062,16 €	229 075,69 €
Résultat de l'exercice		18 777,02 €	38 763,49 €		19 985,47 €	
Résultat de clôture		66 165,28 €		125 044,28 €		191 209,56 €

L'excédent de fonctionnement de 2014 est conservé en fonctionnement pour l'année 2015

L'excédent d'investissement est reporté sur le budget investissement de l'année 2015

3- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		266 353,16 €		714 675,06 €		981 028,22 €
Opérations de l'exercice	246 875,07 €	239 863,40 €	171 223,73 €	98 220,19 €	418 098,80 €	338 083,59 €
Résultat de l'exercice	7 011,67 €		73 003,54 €		80 015,21 €	
Résultat de clôture		259 341,49 €		641 671,52 €		901 013,01 €

L'excédent de fonctionnement de 2014 est conservé en fonctionnement pour l'année 2015

L'excédent d'investissement est reporté sur le budget investissement de l'année 2015

4- BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

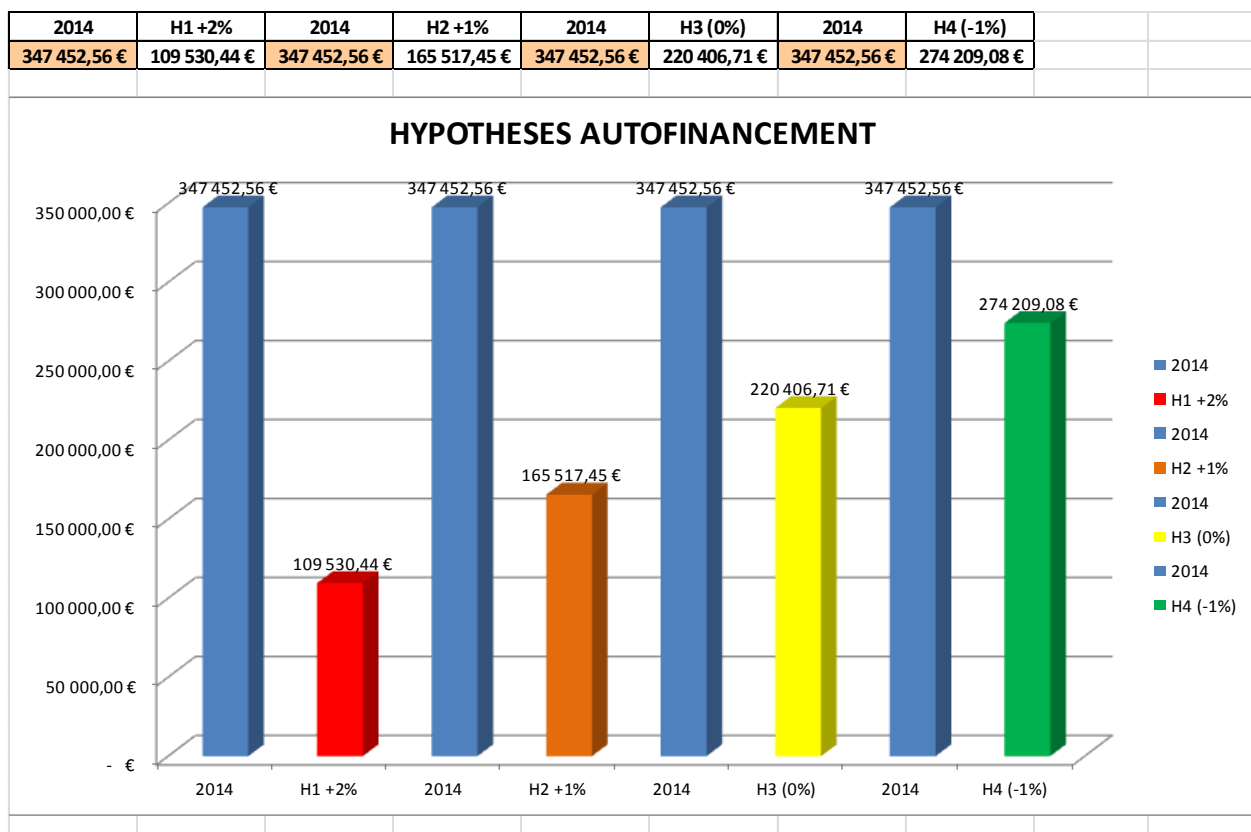
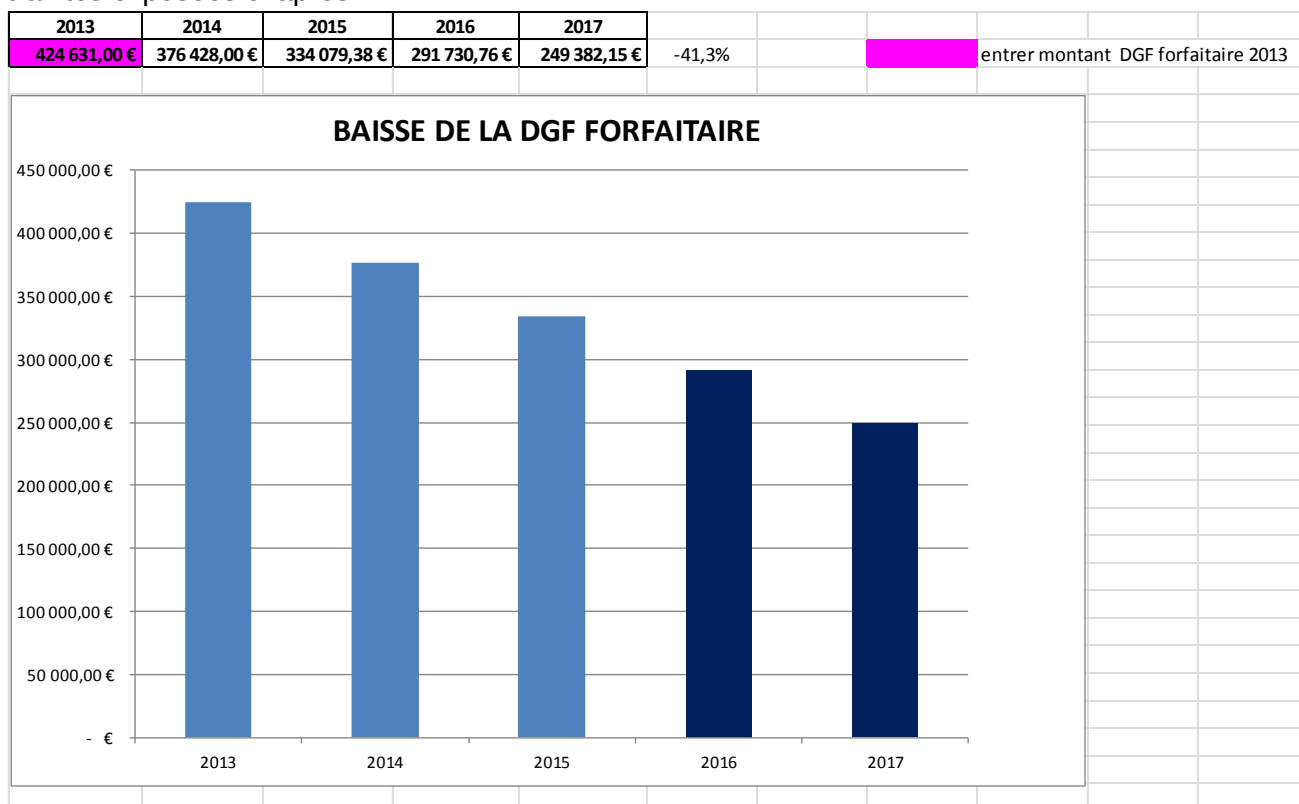
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Opérations de l'exercice	2 483,89 €	4 507,76 €	761 429,53 €	109 137,00 €	763 913,42 €	113 644,76 €
Résultat de l'exercice		2 023,87 €	652 292,53 €		650 268,66 €	
Résultat de clôture		2 023,87 €	652 292,53 €		650 268,66 €	

L'excédent de fonctionnement de 2014 est conservé en fonctionnement pour l'année 2015.

L'excédent d'investissement est reporté sur le budget investissement de l'année 2015.

Budgets 2015 et choix des orientations budgétaires :

La commission a examiné et arbitré les propositions présentées, dans le souci des contraintes exposées ci-après.



L'autofinancement dégagé sur un exercice permet de :

Rembourser le capital des emprunts en cours en tout premier lieu ;

Et contribuer pour le reste au financement d'investissements.

Voici l'endettement de Patay :

<u>Endettement pluriannuel Commune de Patay</u>			
<u>Budget principal</u>			
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2015	243 328,83 €	68 224,87 €	175 103,96 €
2016	242 374,31 €	61 505,60 €	180 868,71 €
2016	192 518,05 €	54 731,66 €	137 786,39 €
2018	142 702,91 €	51 308,51 €	91 394,40 €
2019	141 706,77 €	48 692,69 €	93 014,08 €
2020	140 741,33 €	46 047,79 €	94 693,54 €

Comme le justifie la charge du capital des emprunts sur l'autofinancement dégagé, il est impératif, afin de pérenniser, à la fois la capacité d'investissement de la commune, mais aussi tout simplement son fonctionnement, d'arriver, soit à restreindre nos dépenses de fonctionnement, soit à majorer nos recettes.

Au fil des débats, les orientations budgétaires qui ont été retenues par la commission pour y arriver sont les suivantes :

1/En dépenses :

Fixer une diminution des dépenses de fonctionnement de 0.5% par an (limite atteignable car 9 000€ pour des dépenses à 1 800 000€). Notons que pour l'année 2015, l'objectif ne serait pas tenu sur le budget tel qu'il est présenté car, sans tenir compte des charges exceptionnelles provisionnées pour les toitures, les charges de fonctionnement augmentent de 0.7%, en raison de certaines dépenses contraintes, dont la revalorisation des salaires des catégories B et C, décidée par l'Etat, la hausse de certaines participations (SIVU, FPIC), un poste honoraires important (agenda ADAP) et enfin la prise en charge financière liée à la décentralisation de la gestion des permis de construire.

Optimiser l'utilisation des groupements d'achat émergents et de la mutualisation en général (com-com), pour les achats de consommables notamment, les charges à caractère général représentant 22% de nos dépenses de fonctionnement.

Sur la masse salariale :

*La possibilité de geler le régime indemnitaire n'a pas été retenue.

*Le non remplacement des départs à la retraite a été évoqué (Albert Cissé en 2015, Claudine Hallier en 2016). La commission s'accorde sur le non remplacement de Mr Cissé. Un état des lieux devra être fait sur l'organisation et le fonctionnement des services techniques. Il faudra également anticiper le terme des contrats d'avenir. Concernant Mme Hallier, qui intervient sur plusieurs domaines, son non remplacement poserait à priori des difficultés sur la partie cantine, pour laquelle il paraît impossible de la remplacer par un autre agent. Il faudra tout de même étudier de près les possibilités d'organisation.

*Enfin, il a été évoqué le fait de communiquer à l'ensemble du personnel sur les restrictions budgétaires et sur l'attention que chacun pourra porter à la justesse des dépenses, dans le but de sensibiliser aux contraintes actuelles.

Réduire les subventions aux associations. Pour l'année 2015, la baisse est estimée à 12%.

Notons que nous avons abordé également la suppression de l'assurance statutaire des agents (27 211€ en 2014). Mais elle paraît trop imprudente au regard des arrêts de travail récurrents (différentes raisons, en partie chroniques). Cette assurance permet d'être indemnisé des salaires supportés par la commune lors des arrêts de travail (+ de 43 000€ de recettes en 2014). Néanmoins, une mise en concurrence sera étudiée pour 2016.

2/ En recettes :

Travailler sur les valeurs locatives pour optimiser le rendement des taxes locales : la trésorerie sera sollicitée afin de réaliser une vérification des valeurs locatives appliquées aux biens situés sur la commune, dans un souci de justice fiscale entre les différents contribuables.

Réviser les options fiscales en cours :

*Il a été débattu la possibilité d'instaurer une taxe sur les logements vacants, mais l'hypothèse n'a pas retenu la majorité au sein de la commission. Soulignons que si cette taxe était mise en vigueur par la communauté de communes sur son territoire avant même que la commune ne l'ait instaurée, c'est alors elle qui en percevrait les fruits et non plus la commune.

*Il a été évoqué la possibilité d'élargir l'exonération temporaire de taxe sur le foncier bâti aux créateurs d'entreprises, en plus de la reprise d'entreprise industrielles en difficulté, déjà en vigueur. Sur Patay, l'exonération existe dans les 2 cas pour la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE), mais dans 1 seul sur le foncier bâti. Par ailleurs, il a évoqué la possibilité d'abaisser l'exonération actuellement à 100% sur les 2 ans, de manière à réduire la grande marche à franchir au terme des 2 ans. Les modalités de progressivité restent à définir.

Augmenter la TFCE (taxe finale sur la consommation d'électricité) : marge de progression de 6 points, soit + 48 000€ au maximum. La commission s'entend sur le principe de cette augmentation. Une hausse d'un point impacterait une facture EDF de 600€ à hauteur de 3€ HT environ. Nous pourrions envisager une progression de 2 points par an sur 3 ans, avec une incidence de 16 000€ par an sur nos recettes de fonctionnement.

Refacturer davantage de frais de personnels aux budgets eau et assainissement (un moyen de rapporter des excédents de ces budgets annexes en recettes de fonctionnement du budget principal).

Faire un point du patrimoine immobilier de la commune et envisager d'éventuelles cessions. La question de la maison qui jouxte la maison des associations a été évoquée. Ce bâtiment est aujourd'hui dangereux et inoccupable en l'état. Il ne génère que des charges, il est classé et ne peut pas être modifié. Quel est l'avenir de ce bâtiment ? A-t-il une utilité envisagée pour la commune ou pas ? Il a été émis l'idée de faire appel à une association de restauration du patrimoine ou bien de le mettre en vente. Mr le maire ne voit qu'un usage communal à ce bâtiment donc pas de mise en vente. L'ancienne gendarmerie a également été évoquée. Un point sera fait sur l'impact financier de ce bâtiment sur la commune, entre les recettes et les charges qu'il génère.

Taux des taxes de la fiscalité locale 2015

taux communaux 2014

TH	18,85%
TF BATI	26,17%
TF NON BATI	32,33%

base taux moyens nationaux

23,95%
20,20%
48,53%

base taux moyens du départ. 45

23,09%
26,03%
44,68%

En raison de la revalorisation des bases de 0.9% qui s'appliquera sur ces taxes locales dès 2015, sur décision de l'Etat, la commune ne modifiera pas les taux applicables en vigueur, à l'unanimité de la commission.

L'avis de la commission est plutôt de vérifier que tout le monde est bien « dans les clous » et de rattraper éventuellement ceux qui échappent indûment à l'impôt aujourd'hui avant de taxer davantage l'ensemble des contribuables.

Les propositions de budget pour 2015 issues de la commission sont récapitulées à la fin du compte-rendu.

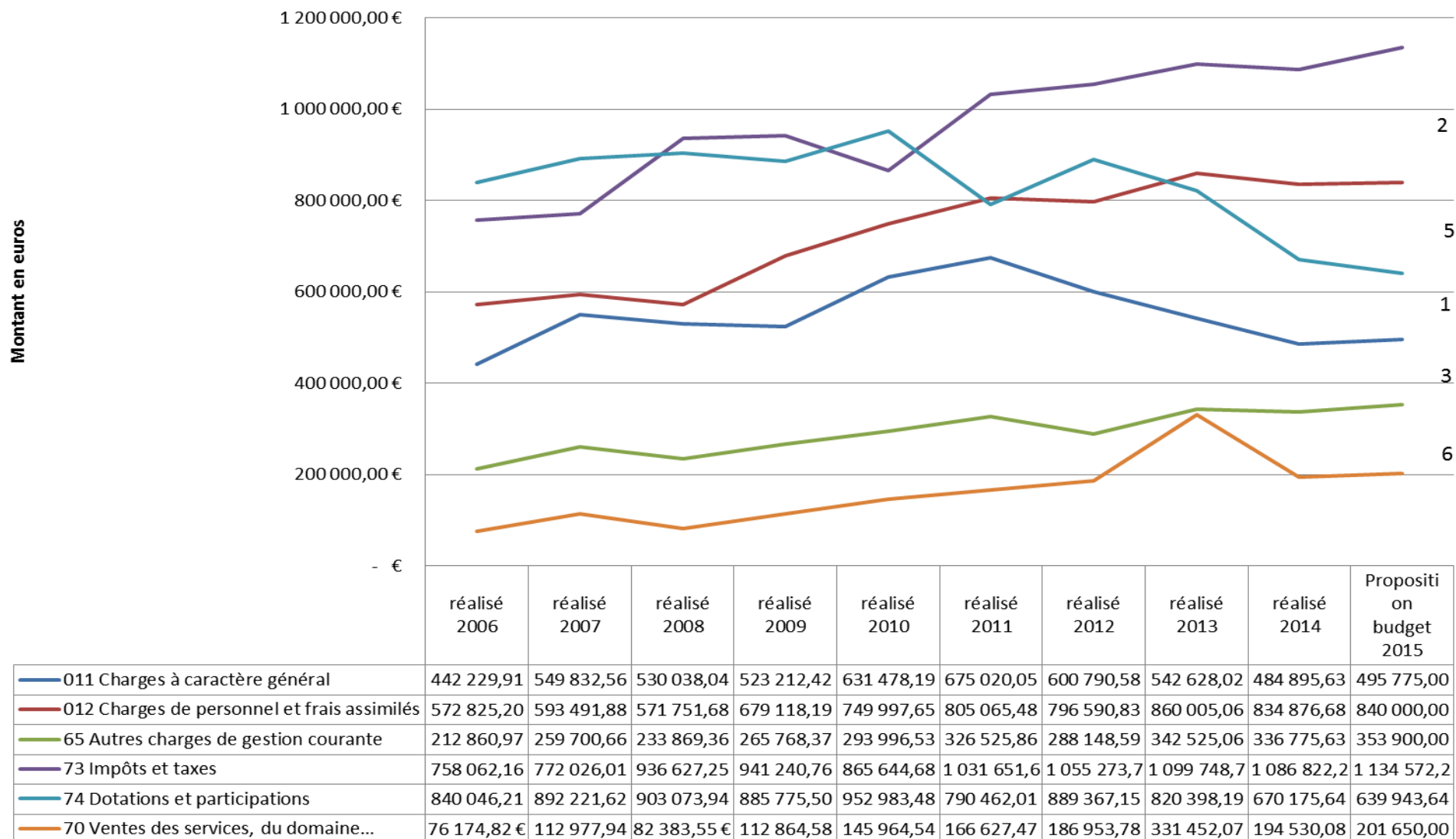
Questions diverses

- Il a été demandé la liste des « biens sans maître ». Il n'en existe pas à l'heure actuelle sur notre commune.
- La réserve foncière de la commune sera à communiquer à la commission.
- Au niveau des investissements, plusieurs personnes ont appuyé sur l'importance de la boucherie. Le projet de réhabilitation du centre de secours serait plutôt à différer. L'obtention de la DETR, si elle est effective, laisse un délai de 2 ans pour faire les travaux. Attention également, le projet de rachat de la boucherie devra impérativement s'accompagner d'une analyse de la viabilité du projet d'installation.

- Enfin Mr le maire informe la commission que l'ancien centre de secours devrait prochainement voir s'installer un locataire, pour le stationnement de plusieurs véhicules.

Evolution des charges et produits principaux du budget commune

4



BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	réalisé 2013	réalisé 2014	Proposition budget 2015		Variation 2015/2014	
011	Charges à caractère général	542 628,02 €	484 895,63 €	495 775,00 €	18,38%	10 879,37 €	2,24%
012	Charges de personnel et frais assimilés	860 005,06 €	834 876,68 €	840 000,00 €	31,14%	5 123,32 €	0,61%
014	Atténuation de produits	14 628,00 €	22 435,00 €	60 973,00 €	2,26%	38 538,00 €	171,78%
65	Autres charges de gestion courante	342 525,06 €	336 775,63 €	353 900,00 €	13,12%	17 124,37 €	5,08%
66	Charges financières (b) (5)	81 000,15 €	76 081,24 €	69 000,00 €	2,56%	- 7 081,24 €	-9,31%
67	Charges exceptionnelles (c)	4 628,44 €	43 068,66 €	722 000,00 €	26,76%	678 931,34 €	1576,39%
042	OP d'ordre de transfert entre section (7)(8)(9)	6 200,00 €	13 334,00 €	4 714,00 €	0,17%	- 8 620,00 €	-64,65%
TOTAL PRELEV.AU PROFIT SECTION INVESTISSEMENT			- €	151 370,34 €		151 370,34 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		- €	- €	151 370,34 €		151 370,34 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 851 614,73 €	1 811 466,84 €	2 697 732,34 €	94,39%	886 265,50 €	48,93%

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	réalisé 2013	réalisé 2014	Budget 2015		Variation 2015/14	
013	Atténuations de charges	19 446,44 €	43 758,58 €	15 000,00 €	0,56%	- 28 758,58 €	-65,7%
70	Ventes des services, du domaine...	331 452,07 €	194 530,08 €	201 650,00 €	7,47%	7 119,92 €	3,7%
73	Impôts et taxes	1 099 748,76 €	1 086 822,26 €	1 134 572,26 €	42,06%	47 750,00 €	4,4%
74	Dotations et participations	820 398,19 €	670 175,64 €	639 943,64 €	23,72%	- 30 232,00 €	-4,5%
75	Autres produits de gestion courante	162 241,89 €	151 624,00 €	156 235,44 €	5,79%	4 611,44 €	3,0%
76	Produits financiers (b)	- €	- €	- €	0,00%	- €	
77	Produits exceptionnels (c)	1 794,00 €	10 547,20 €	250 331,00 €	9,28%	239 783,80 €	2273,4%
78	Reprises sur provisions (d) (5)	- €	- €	- €	0,00%		
				- €	0,00%		
TOTAL DES RECETTES REELLES (=a+b+c+d)		2 435 081,35 €	2 157 457,76 €	2 397 732,34 €	88,88%	240 274,58 €	11,1%
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		65 000,00 €	- €	300 000,00 €	11,12%		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		69 406,00 €		- €	0,00%		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 504 487,35 €	2 157 457,76 €	2 697 732,34 €	88,88%		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 851 614,73 €	1 811 466,84 €	2 697 732,34 €			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 439 487,35 €	2 157 457,83 €	2 697 732,34 €			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF		587 872,62 €	345 990,99 €	0,00 €			
REPORT A NOUVEAU DE L'EXERCICE ANTERIEUR		65 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORT COMPRIS		652 872,62 €	645 990,99 €	0,00 €			
HORS SALLE DES FETES							
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 811 466,84 €	1 824 362,00 €		12 895,16 €	0,71%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 157 457,83 €	2 121 343,34 €		- 36 114,49 €	-1,67%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF			345 990,99 €	296 981,34 €		- 49 009,65 €	-14,17%

BUDGET D'INVESTISSEMENT COMMUNE 2015

DEPENSES				
Déficit investissement 2014 à reprendre			- €	
Rue Coquillette marché TPL			355 153,80 €	
Rue Coquillette marché Bouygues			35 955,00 €	
Réaménagement Centre de Secours			673 496,32 €	
Isolation Presbytère			24 000,00 €	
Panneau lumineux			15 000,00 €	
Défibrillateur			2 500,00 €	
signalétique et gestion cimetière			3 000,00 €	
Aménagement Elena, La Poste, Salle de musique			25 000,00 €	
Aménagement massifs			3 000,00 €	
panneaux de signalisation			1 000,00 €	
Réfection voirie			90 000,00 €	
taille haies			800,00 €	
triangle lumineux camion			500,00 €	
Stores extérieurs			6 000,00 €	
plans d'évacuation			1 000,00 €	
Anti pince doigts maison des assoc			700,00 €	
Remplacement de gouttières			1 000,00 €	
Redevances logiciels			5 000,00 €	
Kit jardin pédagogique école maternelle			400,00 €	
Boucherie			175 000,00 €	
Travaux accessibilité			- €	
Nouveaux chauffages			- €	
Aménagement voirie ambulances de Beauce			20 000,00 €	
Maison bleue (frais de notaire réduits inclus)			143 500,00 €	
Barrières écoles			4 000,00 €	
système anti-pigeons			16 000,00 €	
RAR 2014			285 814,95 €	
équilibre			151 907,43 €	
Emprunts (remb. De la dette)			175 103,96 €	
Emprunt à basculer au budget pôle paramédical			249 070,37 €	
			2 463 901,83 €	
RECETTES				
Excédent investissement 2014 report			1 258 529,48 €	
Excédent de fonctionnement 2014 virée au 1068			345 990,99 €	
FCTVA			45 700,00 €	
TA			5 000,00 €	
Subvention Réserve Parlementaire S.GROUARD Réaménagement Centre de Secour			20 000,00 €	
Subvention DETR Réaménagement Centre de Secours			235 723,71 €	
Subvention PLB Réaménagement Centre de Secours			140 000,00 €	
Subvention CAF			143 073,35 €	
Subvention PLB Isolation Presbytère			12 000,00 €	
Vente terrain ambulances de Beauce			25 000,00 €	
Virement de la section de fonctionnement			151 370,34 €	
Subvention boucherie			9 000,00 €	
Subvention barrières (Conseil départemental)			4 000,00 €	
RAR 2014			63 799,96 €	
Amortissements			4 714,00 €	
			2 463 901,83 €	
Emprunt			- €	
TOTAL			2 463 901,83 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	réalisé 2013	Réalisé 2014	Proposition Budget 2015	Variation 2015/2014 (%)
011	Charges à caractère général	61 557,40 €	64 992,58 €	57 688,33 €	-11,24%
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 937,75 €	14 882,61 €	25 000,00 €	67,98%
014	Atténuation de produits	19 569,00 €	17 931,00 €	20 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	816,60 €	1 529,51 €	1 000,00 €	-34,62%
66	Charges financières (b) (5)	51 976,31 €	50 060,06 €	50 000,00 €	-0,12%
67	Charges exceptionnelles (c)	1 277,66 €	259,12 €	253 253,16 €	97635,86%
68	Dotations aux provisions (d) (6)	- €	- €	- €	
042	OP d'ordre de transfert entre section (7)(8)(9)	97 220,19 €	97 220,19 €	98 000,00 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT y compris REPORT		246 354,91 €	246 875,07 €	504 941,49 €	104,53%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors REPORT		246 354,91 €	246 875,07 €	245 600,00 €	-0,52%

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	réalisé 2013	Réalisé 2014	Propositions Budget 2015	Variation 2015/2014 (%)
013	Atténuations de charges	-	-	-	
70	Ventes des services, du domaine...	229 784,09 €	236 299,97 €	242 000,00 €	2,41%
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €	
74	Dotations et participations	- €	- €	- €	
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	
76	Produits financiers (b)	- €	- €	- €	
77	Produits exceptionnels (c)	- €	- €	- €	
78	Reprises sur provisions (d) (5)	- €	- €	- €	
042	OP d'ordre de transfert entre section (6)(7)(8)	3 563,42 €	3 563,43 €	3 600,00 €	
	REPORT EXCEDENT EXPLOITATION	279 366,86 €	266 353,16 €	259 341,49 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		282 930,28 €	269 916,59 €	262 941,49 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT y compris REPORT		512 714,37 €	506 216,56 €	504 941,49 €	-0,25%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors REPORT		233 347,51 €	239 863,40 €	245 600,00 €	2,39%

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	246 354,91 €	246 875,07 €	245 600,00 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	233 347,51 €	239 863,40 €	245 600,00 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF	-13 007,40 €	-7 011,67 €	0,00 €	
REPORT A NOUVEAU DE L'EXERCICE ANTERIEUR	279 366,86 €	266 353,16 €	259 341,49 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORT COMPRIS	266 359,46 €	259 341,49 €	259 341,49 €	

BUDGET D'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT 2015

Dépenses				
Déficit investissement 2014 à reprendre				
Rue Coquille			218 063,40 €	
Curage et Travaux divers			446 812,30 €	
RAR 2014			34 949,01 €	
Emprunts (remb. De la dette)			50 000,00 €	
Amort. Subv. Équipt.			3 600,00 €	
TOTAL			753 424,71 €	
Recettes				
Excédent de fonctionnement 2014 virée au 1068				
Report excédent investissement 2014			641 671,52 €	
RAR 2014				
FCTVA			14 533,00 €	
Amort. Divers			97 220,19 €	
Virement de la section de fonct.				
			753 424,71 €	
Emprunt			- €	
(dont RAR Recettes 2014)			- €	
TOTAL			753 424,71 €	

BUDGET EAU

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	réalisé 2013	Réalisé 2014	Proposition Budget 2015	Variation 2015/2014 (%)
011	Charges à caractère général	107 612,80 €	110 087,44 €	112 411,51 €	2,11%
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 123,92 €	12 886,15 €	24 886,15 €	93,12%
014	Atténuation de produits	33 606,00 €	31 509,00 €	32 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	381,17 €	1 001,87 €	1 000,00 €	-0,19%
66	Charges financières (b) (5)	- €	- €	- €	
67	Charges exceptionnelles (c)	569,17 €	543,61 €	64 472,44 €	11760,05%
68	Dotations aux provisions (d) (6)	- €	- €	- €	
022	Dépenses imprévues (e)	- €	- €	- €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES (=a+b+c+d+e)		154 293,06 €	156 028,07 €	234 770,10 €	50,47%
042	OP d'ordre de transfert entre section (7)(8)(9)	26 839,30 €	27 135,30 €	28 139,12 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT y compris REPORT		181 132,36 €	183 163,37 €	262 909,22 €	43,54%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors report		181 132,36 €	183 163,37 €	196 743,39 €	7,41%

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	réalisé 2013	Réalisé 2014	Proposition Budget 2015	Variation 2015/2014 (%)
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €	
70	Ventes des services, du domaine...	176 835,55 €	200 247,00 €	195 000,00 €	-2,62%
73	Impôts et taxes	- €	- €	- €	
74	Dotations et participations	- €	- €	- €	
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	
76	Produits financiers (b)	- €	- €	- €	
77	Produits exceptionnels (c)	- €	- €	50,00 €	#DIV/0!
78	Reprises sur provisions (d) (5)	- €	- €	- €	
042	OP d'ordre de transfert entre section (6)(7)(8)	1 693,43 €	1 693,39 €	1 693,39 €	
777	quote part des sub.d'inv transférées au résultat	1 693,43 €	1 693,39 €	1 693,39 €	
043	OP d'ordre à l'intérieur de la sect.de fonct.(9)	- €	47 388,81 €	66 165,83 €	
R002	Excédent d'exploitation reporté de N-1	50 000,55 €	47 388,81 €	66 165,83 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT y compris REPORT		228 529,53 €	249 329,20 €	262 909,22 €	5,45%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors REPORT		178 528,98 €	201 940,39 €	196 743,39 €	-2,57%

Pour mémoire R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	50 000,55 €	47 388,81 €	
--	-------------	-------------	--

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	181 132,36 €	183 163,37 €	196 743,39 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	178 528,98 €	201 940,39 €	196 743,39 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF	-2 603,38 €	18 777,02 €	0,00 €
REPORT A NOUVEAU DE L'EXERCICE ANTERIEUR	50 000,55 €	47 388,81 €	66 165,83 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORT COMPRIS	47 397,17 €	66 165,83 €	66 165,83 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT EAU 2015

Dépenses				
Déficit investissement 2014 à reprendre				
Extension réseau SDIS			- €	
renforcement canalisation Route de Villeneuve			30 000,00 €	
Rue Coquillet			35 576,40 €	
Vanne de coupure eau			1 500,00 €	
Rénovation Château d'eau			104 460,37 €	
RAR 2014			- €	
Emprunts (remb. De la dette)			- €	
Amort. Subv. Équipt.			1 693,43 €	
TOTAL			173 230,20 €	
Recettes				
Excédent de fonctionnement 2014 virée au 1068			- €	
Report excédent investissement 2014			143 044,08 €	
RAR recettes			1 980,00 €	
FCTVA			67,00 €	
Amort. Divers			28 139,12 €	
Virement de la section de fonct.			- €	
			173 230,20 €	
Emprunt			- €	
(dont RAR Recettes 2014)			- €	
TOTAL			173 230,20 €	

BUDGET MAISON DE SANTE

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	réalisé 2014	Budget 2015
011	Charges à caractère général	2 483,89 €	35 593,83 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €	- €
014	Atténuation de produits	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €
66	Charges financières (b) (5)	- €	10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles (c)	- €	- €
68	Dotations aux provisions (d) (6)	- €	- €
022	Dépenses imprévues (e)	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €
042	OP d'ordre de transfert entre section (7)(8)(9)	- €	- €
D002	Déficit d'exploitation reporté de N-1	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT y compris REPORT		2 483,89 €	45 593,83 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors report		2 483,89 €	45 593,83 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAP.ARTICLE	LIBELLE	réalisé 2014	Budget 2015
013	Atténuations de charges	- €	- €
70	Ventes des services, du domaine...	136,10 €	- €
73	Impôts et taxes	- €	- €
74	Dotations et participations	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	4 371,66 €	43 569,96 €
76	Produits financiers (b)	- €	- €
77	Produits exceptionnels (c)	- €	- €
78	Reprises sur provisions (d) (5)	- €	- €
042	OP d'ordre de transfert entre section (6)(7)(8)	- €	- €
043	OP d'ordre à l'intérieur de la sect.de fonct.(9)	- €	- €
R002	Excédent d'exploitation reporté de N-1	- €	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT y compris REPORT		4 507,76 €	43 569,96 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors REPORT		4 507,76 €	43 569,96 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 483,89 €	45 593,83 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 507,76 €	45 593,83 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF	2 023,87 €	0,00 €
REPORT A NOUVEAU DE L'EXERCICE ANTERIEUR	0,00 €	2 023,87 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORT COMPRIS	2 023,87 €	2 023,87 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT MSP 2015

<u>Dépenses</u>				
Déficit investissement 2014 à reprendre			652 292,53 €	
			- €	
			- €	
			- €	
RAR 2014			3 829,84 €	
Emprunts (remb. De la dette)			- €	
Amort. Subv. Équipt.			- €	
TOTAL			656 122,37 €	
<u>Recettes</u>				
Report excédent investissement 2014			- €	
RAR recettes			656 122,37 €	
FCTVA			- €	
Amort. Divers			- €	
Virement de la section de fonct.			- €	
			656 122,37 €	
Emprunt			- €	
TOTAL			656 122,37 €	

- **Commission travaux et urbanisme du 24 février 2015.**
Rapporteur : M. Patrice VOISIN.

Compte rendu de la commission Travaux & Urbanisme du 24 février 2015

Etaient présents : Isabelle ROZIER, Fabienne ROBERT, Sandrine TOQUIN, Michelle SEVESTRE, Odile PINET, Sophie LAURENT, Marc LEBLOND, Frédéric BOET, Jean Luc BEURIENNE, Alain VELLARD, René-Pierre GOURSOT, M. Gérard QUINTIN, Patrice VOISIN (rédacteur).

Excusés : Laurence COLLIN Arnaud RAFFARD Antoine BRUNEAU

1/ Budget travaux 2015 :

📊 Le tableau ci-dessous représente par catégorie le budget prévisionnel 2015.

Budget prévisionnel 2015						
Vêtements	Nature		2014	Budget 2015 prévisionnel € TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
		Service technique	2 500,00 €		2 500,00 €	3 700,00 €
		ATSEM	400,00 €		400,00 €	
		Femmes de ménage			300,00 €	
		Garde champêtre	500,00 €		500,00 €	
	Total 2014	3 400,00 €	0,00 €	3 700,00 €		
Espace vert	Nature		2014	Budget 2015 prévisionnel € TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
		Fleurs	2 800,00 €		3 500,00 €	13 300,00 €
		Entretien pelouse			1 000,00 €	
	Aménagement massif			3 000,00 €		
		Phyto et sécurité	3 889,62 €		4 500,00 €	
		Terrain de foot	1 225,08 €		1 300,00 €	
		Total 2014	7 914,70 €	3 000,00 €	10 300,00 €	
Voirie	Nature		2014	Budget 2015 prévisionnel € TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
		Fourniture:				218 700,00 €
		Sac à chien	1 000,00 €		1 000,00 €	
	Plaque de rue		1 000,00 €	1 000,00 €		
	Signalisation (panneaux)			1 000,00 €		
		Enrobé à froid	1 000,00 €		1 000,00 €	
		Ciment	1 000,00 €		500,00 €	
		Accessoire voirie Jeremy			200,00 €	
	Barrières de rue fixe			3 000,00 €		
	Barrières de rue mobile			2 000,00 €		
	Equipement urbain			3 000,00 €		
	Campagne trottoir calcaire			5 000,00 €		
		Stabiliser le stationnement des cars			1 000,00 €	
	Réflexion voirie			150 000,00 €		
	Aménagement urbain (poubelles potelets, bancs,,)			10 000,00 €		
		Entretien:				
		Balayage	40 000,00 €		40 000,00 €	
	Déneigement Picault					
	Total 2014	44 000,00 €	175 000,00 €	43 700,00 €		

	Nature		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
Elagage		Elagage	7 099,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €
		Total 2014	7 099,00 €	0,00 €	25 000,00 €	

	Nature		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
Matériel		Consommable	16 000,00 €		18 000,00 €	148 236,03 €
	Achat nouvelle monobrosse			1 788,53 €		
	Achat tricycle Jeremy			10 000,00 €		
	Taille haie			800,00 €		
	Achat tractopelle			50 000,00 €		
	Révision tractopelle			1 000,00 €		
	Tracteur tondeuse			30 000,00 €		
	Remplacement benne John Deere			10 000,00 €		
	Triangle lumineux camion			500,00 €		
	Panneau d'information			15 000,00 €		
	Défibrillateur			2 500,00 €		
	Portail atelier			8 200,00 €		
	Lame à neige pour les trottoirs			350,00 €		
	scie récipro			97,50 €		
		Total 2014	16 000,00 €	130 236,03 €	18 000,00 €	

	Nature		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
ETUDE PROJET		Etude remise à niveau des plans (AEP/ASSAINISSEMENT)		40 000,00 €		40 000,00 €
		Circulation				
		Accessibilité				
		Total	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	

Nature			2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
Investissement	Fonctionnement			Investissement	Fonctionnement	Total 2015
Travaux	Ecole maternelle					139 659,00 €
		Peinture classe			1 000,00 €	
	Revêtement sol			1 000,00 €		
	Stores extérieur			12 000,00 €		
		Etagères local Vélo			350,00 €	
		Joint portes			500,00 €	
	Aménagement extérieur			1 500,00 €		
		Local rangement		1 000,00 €		
	Ecole primaire					
		Peinture garde corps			2 000,00 €	
		Filet but de foot				
		pigeons		30 000,00 €		
		Réparation portail rue de la gare			3 000,00 €	
		Réparation clôture (château d'eau, jardin public)			2 000,00 €	
	Plate forme stockage atelier			15 000,00 €		
	Aménagement Elena / la poste / musique			40 000,00 €		
	Parking Cimetières			30 309,00 €		
		Total	0,00 €	130 809,00 €	8 850,00 €	
Nature			2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		

	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
Salle des fêtes	Remplacement des rideaux de la scène			5 000,00 €		11 000,00 €
	Suppression du rideau métallique			5 000,00 €		
		Remise aux normes électricité			1 000,00 €	
	Total		0,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €	

	Nature		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
Travaux externe		Entretien véhicules	10 000 €		10 000,00 €	10 000,00 €
		Total	10 000 €	0,00 €	10 000,00 €	

	Nature		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
Gendarmerie		Peinture des portes d'entrée habitation			1 605,00 €	10 080,00 €
	Portail entrée			7 990,00 €		
		Remplacement poignet porte d'entrée habitation 97x5			485,00 €	
	Total		0,00 €	7 990,00 €	2 090,00 €	

	Nature		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
Toiture						0,00 €
		Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

	Nature		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
Assainissement	Chemin de la guide / ambulance de Beauce			16 000,00 €		16 000,00 €
	Curage des lits à la step					
		Total	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	

	Nature		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
Alimentation eau potable		Mise en place d'une vanne de coupure château d'eau			1 408,00 €	230 808,00 €
		Branchement AEP 2000 € le branchement			50 000,00 €	
	Remplacement cana rte de Villeneuve			30 000,00 €		
	Rénovation château d'eau			135 000,00 €		
	Réparation poteaux incendie			2 000,00 €		
		Réparation fuite	11 500,00 €		12 400,00 €	
	Total		11 500,00 €	167 000,00 €	63 808,00 €	

	Nature		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
Formation		Formation utilisation des extincteurs 20 agents		1 500,00 €		2 050,00 €
		PSC1 55 € par agent		550,00 €		
		Total	0,00	2 050,00 €	0,00 €	

	Nature		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
ERP		Entretien chaudière		7 000,00 €		22 140,01 €
		Entretien VMC/CTA		2 500,00 €		
	Remplacement alarme intrusion Maison des associations			1 187,83 €		
	Remplacement alarme intrusion Ecole Médiathèque			1 731,71 €		
	Plan évacuation euro feu			7 769,05 €		
		Remise en état de la sono portative ACHAT ?		275,08 €		
		Remplacement des anti pince doigts maison des assos		676,34 €		
		Verif extincteurs		contrat		
		Mise aux normes électrique suite rapport		Contrat		
		Contrôle électrique		Contrat		
		Entretien gouttières		1 000,00 €		
		Total	0,00 €	22 140,01 €	0,00 €	

	Nature		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Investissement	Fonctionnement		Investissement	Fonctionnement	Total 2015
Fioul			120 000,00 €		62 000,00 €	62 000 €
		Total	120 000,00 €	0,00 €	62 000,00 €	

	Budget prévisionnel 2014 TTC		2014	Budget prévisionnel 2015 TTC		
	Total Investissement	Total Fonctionnement	Total	Total Investissement	Total Fonctionnement	Total 2015
TOTAL	1 000,00 €	218 913,70 €	219 913,70 €	704 225,04 €	248 448,00 €	952 673,04 €

Budget prévisionnel modéré 2015 TTC		
138 573,92 €	76 498,00 €	215 071,92 €

La commission a indiqué en orange les axes à prendre en compte pour l'élaboration du budget 2015 lors de la commission des finances.

2/ Signalétique cimetière :

- ✚ Actuellement pour identifier l'emplacement des tombes dans le cimetière nous disposons d'un plan papier. Afin de moderniser la gestion nous devons passer à l'informatique. Il est nécessaire de réaliser un relevé topographique.

Deux devis ont été demandés :

- PERONNET géomètre expert : 1 867.20€ TTC
- Nicolas BOUIS géomètre expert : 2 272.40€ TTC

Le devis du géomètre Nicolas BOUIS est plus cher mais nous il nous fournit le fichier informatique (dwg). L'avantage de ce fichier permettra de mettre à jour.

- ✚ De plus, 2 devis pour la fourniture de 26 panneaux signalétiques sur pied à poser dans les allées du cimetière ont été prévus

- CIGNAMEDIA : 696.00€ TTC
- ELIPS : 748.00€ TTC

La commission se prononce pour la mise au Budget 2015. (3 000.00€ TTC)

3/ Défibrillateur:

- Présentation du défibrillateur automatique LIFEPAK CR+ comprenant :
 - 2 paires d'électrodes,
 - 1 sacoche de transport
- 1 trousse de 1 kit de secours
- Armoire extérieure avec sirène et chauffage

Le budget est de 2340.00 € TTC.

Le Contrat de maintenance, la prime fixe annuelle forfaitaire pour la maintenance du défibrillateur s'élève à : 184 € HT

La commission se prononce pour la mise au budget 2015. (2 500.00€ TTC)

4/ Terrain Ambulance de Beauce:

Lors de la commission du 17/10/2014 nous avons abordé la volonté des Ambulance de Beauce d'acheter un terrain pour construire leur nouveau bâtiment. La vente de ce terrain avait été estimée à 25 000.00€. La commune doit le viabiliser.

Un devis estimatif à été demandé pour la réalisation d'une voie d'accès viabilisée.

Le montant total du devis est de 164 941.00€ TTC pour 235m soit 702.00€ TTC le ml

Dans un premier temps nous avons besoin seulement d'une voie d'accès de 22m soit $22 \times 702.00 = 15\,441.00$ € TTC

La commission se prononce pour la mise au Budget 2015. (20 000.00€ TTC)

5/ Questions diverses :

- Alain : les passages piétons sont effacés (prévoir la remise en état), prévoir une place handicapée sur le parking de l'église.
- Isabelle : Mr PICAULT informe qu'il manque du calcaire sur le boulevard de Vaucouleurs
- Marc : l'entreprise Secourisme Prévention Incendie 83 a demandé la possibilité de louer l'ancienne caserne des pompiers.

- **Commission des affaires scolaires et sociales du 04 février 2015.**
Rapporteur : Mme Sandrine TOQUIN.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES DU 4 FEVRIER 2015

Présents : Marc Leblond, Frédéric Boët, Fabienne Robert, Isabelle Rozier, Patrice Voisin, Marie Becker, Jessica De Macedo, Nadine Guiberteau, Laurence Collin, Sophie Laurent, Alain Vellard.

Absents excusés: Antoine Bruneau.

I. DEPENSES BUDGETAIRES DES ECOLES POUR L'ANNEE 2015 :

- ☞ La complexité des débats lors de la commission des finances du 07/11/2014 sur le montant des subventions demandées par les écoles et l'enjeu des voyages de découverte va nous amener à réfléchir sur la manière de repenser ces choix, tant dans les montants que dans le fonctionnement du budget.
- Nous pouvons préconiser pour les années à venir de constituer éventuellement une enveloppe d'un montant global, incluant dans celle-ci les subventions pour les voyages scolaires (fin d'année et de découverte), les subventions autres, comme pour l'USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré) et celles prévues pour les loisirs et l'animation.
 - Cette enveloppe pourrait être attribuée en une seule fois aux coopératives des écoles publiques ou à l'APEL (Association des Parents de l'Ecole Libre) pour l'école privée.
La municipalité fait le choix, dans ce cas, de laisser les écoles libre des dépenses à réaliser, sans droit de regard sur les voyages de découverte par exemple .Ce qui impliquerait de toute évidence, l'année suivante, une vérification de l'utilisation ou non des subventions communales à bon escient.
 - La commission scolaire peut également décider de continuer à donner des avis sur les choix de l'utilisation de ces sommes allouées aux écoles, en ayant voté cette enveloppe annuelle au préalable.
 - Cette enveloppe globale pourrait être aussi ramenée à un montant par enfant.
- Le choix de poursuivre la politique actuelle, qui consistait à voter chaque demande de subvention individuellement, peut aussi demeurer la position de la commission.
- ☞ nous devons aussi statuer sur une réévaluation ou non des subventions que nous prévoyons pour l'année 2015. Nous pouvons réfléchir sur les montants déjà alloués les dernières années, sachant qu'en 2014, nous avons voté favorablement pour les demandes de subventions des trois voyages de découverte des écoles publiques et privées.
- ☞ La demande de livres de fin d'année remis en maternelle aux enfants autour d'un goûter, et en primaire à la fête de l'école est à étudier. Il n'est peut-être pas très judicieux d'incorporer ces subventions dans l'enveloppe globale, si celle-ci est votée, car nous ne pourrions plus repenser et améliorer la remise de ces livres par une cérémonie plus officielle ou solennelle.

- ☞ La municipalité offre également une place de cinémobile à tous les élève une fois par an, en complément du goûter (pains au chocolat) à l'école maternelle, ce qui a un coût de revient de 2 euros environ par enfant.
- ☞ La commission doit réfléchir à un éventuel changement de fonctionnement du budget des écoles.
- ☞ Avis de la commission

- **La plupart des membres de la commission émettent un avis favorable pour constituer deux enveloppes globales :**
 - **une enveloppe à l'école maternelle qui comprendra les subventions pour les voyages de fin d'année et les livres**
 - **une autre enveloppe à l'école primaire concernant les subventions de voyage de découverte, de fin d'année et les livres également.**

Un membre de la commission préconise de préciser en plus les montants des subventions par thèmes d'activité. La municipalité aura toujours un droit de regard sur le financement des voyages et les enveloppes seront toujours gérées par celle-ci. Elle statuera sur chacune des demandes effectuées par les écoles.

Trois membres de la commission ont voté le fait de laisser le libre choix aux écoles de gérer leur enveloppe et un autre membre de poursuivre la politique actuelle, sans enveloppe déterminée.

- **Les subventions concernant la coopérative scolaire ne sont pas englobées dans les enveloppes, elles seront votées en même temps que toutes les demandes des associations. Il est d'ailleurs soulevé le fait que les comptes des coopératives maternelle et primaire, d'après les documents en notre possession, soient en positif. Fabienne doit prendre contact avec un représentant de l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole) qui pourra lui confirmer ou non la bonne situation financière des coopératives scolaires. Il est de ce fait remarqué que la coopérative pourrait ne pas avoir besoin de financement extérieur, sans pénaliser le fonctionnement habituel.**
- **Pour l'école privée, la subvention de l'APEL sera également statuée en même temps. Il est rappelé que cette association organise régulièrement des manifestations pour financer les voyages et les activités de l'école. Un membre de la commission précise qu'elle différencierait financièrement l'école publique et l'école privée pour les subventions accordées, en privilégiant la première. La subvention à l'école privée du Conseil Général pour le voyage de découverte du patrimoine est de 40 euros par jour, la commune de Patay avait déjà voté un montant de 130 euros.**
- **La commission a statué pour un montant de 1011 euros pour l'enveloppe destinée à l'école maternelle pour l'année 2015. Ce montant correspond à une participation financière de 500€ au voyage de fin d'année et à l'achat d'un livre d'une valeur maximale de 7€/enfant. Par ce choix, la municipalité maintient son niveau de participation par rapport à l'année dernière, en améliorant la somme octroyée par enfant de 2%.**
- **Le montant global statué pour l'enveloppe de l'école primaire était déjà amputé des montants des deux voyages de découverte votés par le conseil municipal en 2014. Afin de tenir compte des contraintes budgétaires de la municipalité, il est convenu une enveloppe globale de 4500 euros (livres + voyages) pour l'année 2015, soit**

environ 450€ de plus qu'en 2014, et 0.6% de plus par enfant. Cette somme permet de couvrir l'achat d'un livre d'une valeur maximale de 7€ par enfant, en plus du financement des 2 classes de découverte. Concernant le voyage de fin d'année de l'école primaire, il a été considéré qu'il serait judicieux qu'il soit financé par la coopérative scolaire, en raison de la trésorerie très excédentaire de cette dernière.

La plupart des membres de la commission ont voté favorablement ce budget.

Deux membres s'y sont opposés.

- **La commission a donc reconduit à l'unanimité l'achat des livres de fin d'année. Nous pourrions certainement repenser la manière de distribuer ces livres aux enfants. Elle pourrait être nominative. Nous pourrions organiser une cérémonie plus solennelle, indépendante de la fête d'école de fin d'année.**
- **La commission acquiesce également le fait de renouveler l'achat d'une place de cinémobile par an et par enfant car cette activité culturelle est une opportunité pour tous les élèves.**
- **La municipalité continuera à financer les pains au chocolat pour le goûter de fin d'année à l'école maternelle également.**

II. QUESTIONS DIVERSES

Après les deux accidents de la route survenus sur Patay concernant des adolescents en véhicules à deux roues, Marie et Sophie abordent le sujet de la sécurité routière sur notre commune, où il est régulièrement constaté par les citoyens des infractions au code de la route en matière de vitesse et de défaut de stationnement, entre autres. Une réflexion doit être menée, tant pour améliorer la signalisation et le marquage au sol, que pour trouver des solutions aux questions de sécurité.

Un groupe d'enfants de l'école primaire, par l'intermédiaire de Nadine, remercie la municipalité d'avoir installé le but manquant dans la cour de récréation. Mr Le Maire précise qu'il n'y aura pas de filets dans ces buts pour une question évidente de sécurité.

	<u>2010</u>		<u>2011</u>		<u>2012</u>		<u>2013</u>		<u>2014</u>		<u>2015</u>					
<u>ECOLE PUBLIQUE</u>																
Nombre d'enfants scolarisés	307		322		309		332		317		313					
Dont école primaire			198		183		192		193		202					
Dont école maternelle			124		126		140		124		111					
Nombre d'enfants de PATAY			192		180		188		185		193					
Dont école primaire			120		105		106		109		120					
Dont école maternelle			72		75		82		76		73					
Frais de scolarité annuels (ramené par enfant en colonne 2)	0,00	786,62	135 454,08	705,49	114 474,60	635,97	126 275,84	671,68	116 744,25	631,05	0,00					
<u>Livres de fin d'année</u>																
Ecole maternelle	0,00		480,24	6,67	502,50	6,70	502,66	6,13	532,00	7,00	511,00	7,00				
Ecole primaire	0,00		812,40	6,77	624,75	5,95	719,74	6,79	772,81	7,09	840,00	7,00				
	0,00		1 292,64	6,73	1 127,25	6,26	1 222,40	6,50	1 304,81	7,05	1 351,00					
<u>Autres:</u>																
Subvention coopérative école maternelle	550,00		800,00		0,00		947,00		0,00		0,00					
Subvention voyage fin d'année maternelle	1 845,00		300,00		0,00		0,00		500,00		500,00					
Subvention coopérative école primaire	1 900,00		555,00		500,00		500,00		500,00		0,00					
Subvention voyage de fin d'année primaire	0,00		1 300,00		1 215,00		882,50		1024,80		0,00		2015:			
Subvention classe découverte primaire	2 119,00		4 950,00		2 601,00		2 034,50		2268,00		3 664,05		Classe découverte thème cirque : 101,85€/enfant			
Subvention USEP	300,00		300,00		300,00		300,00		300,00		300,00		Classe découverte Sables d'olonne: 130€/enfant			
SOUS-TOTAL "AUTRES"	6714,00		8205,00		4616,00		4664,00		4592,80		4464,05					
<u>Enveloppe ECOLE MATERNELLE</u>																
voyages +livres	1845,00		780,24	10,84	502,50	6,70	502,66	6,13	1032,00	13,58	1011,00	13,85	Colonne 2: montant par enfant de Patay scolarisé			
<u>Enveloppe ECOLE PRIMAIRE</u>																
voyages + livres	2119,00		7062,40	58,85	4440,75	42,29	3636,74	34,31	4065,61	37,30	4504,05	37,53	Colonne 2: montant par enfant de Patay scolarisé			
<u>ECOLE PRIVEE</u>																
Nombre d'enfants scolarisés					103		101		105		105					
Nombre d'enfants de PATAY					33		28		33		33		105 33			
Frais de scolarité annuels	0,00	786,62	0,00	705,49	20 987,01	635,97	18 807,04	671,68	20 824,65	631,05						
<u>Autres:</u>																
Subvention APEL	0,00		0,00		0,00		70,00		500,00				2015:			
Subvention Classe de découverte	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		910,00		Classe découverte Patrimoine: 130€/enfant			
SOUS-TOTAL "AUTRES"	0,00		0,00		0,00		70,00		500,00		910,00					
<u>Enveloppe ECOLE PRIVEE</u>																
voyages (pas de livre)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	910,00	27,58	Colonne 2: montant par enfant de Patay scolarisé			

II. AFFAIRES DELIBERATIVES

A. FINANCES/ PERSONNEL

• Comptes administratifs budget principal et budgets annexes eau, assainissement et lotissements 2014.

Sous la présidence de M. René-Pierre GOURSOT, Mme Fabienne ROBERT, adjointe aux finances présente les résultats du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement et maison de santé pour l'année 2014 repris ci-après, lesquels concordent avec les résultats des comptes de gestion.

1) BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 811 466,84 €	2 157 457,83 €	504 519,30 €	676 376,27 €
Résultat de l'exercice		345 990,99 €		171 856,97 €

Soit un excédent de fonctionnement de 345 990,99 € et un excédent d'investissement de 171 856,97 €.

2) BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	183 163,37 €	201 940,39 €	65 898,79 €	27 135,30 €
Résultat de l'exercice		18 777,02 €	38 763,49 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 18 777,02 € et un déficit d'investissement de 38 763,49 €.

3) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	246 875,07 €	239 863,40 €	171 223,73 €	98 220,19 €
Résultat de l'exercice	7 011,67 €		73 003,54 €	

Soit un déficit de fonctionnement de 7 011,67 € et un déficit d'investissement de 73 003,54 €.

4) BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	2 483,89 €	4 507,76 €	761 429,53 €	109 137,00 €
Résultat de l'exercice		2 023,87 €	652 292,53 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 2 023,87 € et un déficit d'investissement de 652 292,53€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

➤ **Approuve** les comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes.

• Comptes de gestion budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2014.

Après avoir approuvé les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes eau, assainissement et maison de santé, il convient de procéder à l'approbation des comptes de gestion.

Le trésorier municipal de Patay a communiqué les comptes de gestion 2014 relatifs à ces quatre budgets. Ils constatent toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice y compris celles effectuées au titre de la journée complémentaire.

Le total des opérations effectuées en 2014 dans ces quatre comptes de gestion est conforme à celui des comptes administratifs concernés.

Mme Fabienne ROBERT, adjointe au Maire présente les résultats des comptes de gestion du budget principal, et des budgets annexes eau, assainissement et maison de santé repris ci-après :

1- BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 811 466,84 €	2 157 457,83 €	504 519,30 €	676 376,27 €
Résultat de l'exercice		345 990,99 €		171 856,97 €

Soit un excédent de fonctionnement de 345 990,99 € et un excédent d'investissement de 171 856,97 €

2- BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	183 163,37 €	201 940,39 €	65 898,79 €	27 135,30 €
Résultat de l'exercice		18 777,02 €	38 763,49 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 18 777,02 € et un déficit d'investissement de 38 763,49 €.

3- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	246 875,07 €	239 863,40 €	171 223,73 €	98 220,19 €
Résultat de l'exercice	7 011,67 €		73 003,54 €	

Soit un déficit de fonctionnement de 7 011,67 € et un déficit d'investissement de 73 003,54 €.

4- BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	2 483,89 €	4 507,76 €	761 429,53 €	109 137,00 €
Résultat de l'exercice		2 023,87 €	652 292,53 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 2 023,87 € et un déficit d'investissement de 652 292,53€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
 - **Approuve** les comptes de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes.

Affectation des résultats budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2014.

1- BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		300 000,00 €		1 086 672.51 €		1 386 672.51 €
Opérations de l'exercice	1 811 466.84 €	2 157 457.83 €	504 519.30 €	676 376.27 €	2 315 986.14 €	2 833 834.10 €
Résultat de l'exercice		345 990.99 €	1 696,26 €	171 856.97 €		517 847.96 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	560.35 €		251.06 €		811.41 €	
Résultat de clôture		645 430.64 €		1 258 278.42 €		1 903.709.06 €

Besoin de financement (a)		
Excédent de financement (b)	1 258 278.42 €	
RAR 2013 (c)	534 885.32 €	63 799.96 €
Besoin de financement (a+c)	534 885.32 €	
Excédent des restes à réaliser	63 799.96 €	
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	787 193.06 €	

Considérant l'excédent de fonctionnement de 645 430,64 €, le conseil municipal **affecte la totalité de la somme de 345 430,64 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et 300 000,00 € au R002 résultat de fonctionnement positif reporté.**

Considérant l'excédent d'investissement de 1 258 278,42 €, le conseil municipal **affecte la totalité de la somme de 1 258 278,42 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

2- BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		47 388.26 €		181 807.57 €		229 195.83 €
Opérations de l'exercice	183 163.37 €	201 940.39	65 898.79 €	27 135.30 €	249 062.16 €	229 075.69 €
Résultat de l'exercice		18 777.02 €	38 763.49 €	171 856.97 €	19 985.47 €	
Résultat de clôture		66 165.28 €		143 044.08 €		209 209.36 €

Besoin de financement (a)

Excédent de financement (b)

RAR 2013 (c)

Besoin de financement (a+c)

Excédent des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

143 044.08 €	
0.00 €	2047.00 €
0.00 €	
2 047.00 €	
0.00 €	
45 091.08 €	

Considérant l'excédent de fonctionnement de 66 165,28 € et les projets d'investissement budgétés sur l'exercice 2015, le conseil municipal **affecte 66 165,28 € de l'excédent de fonctionnement au compte R002 résultat positif reporté.**

Considérant l'excédent d'investissement de 143 044,08 €, le conseil municipal **affecte la totalité de la somme de 143 044,08 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

3- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		266 353.16 €		714 675.06 €		981 028.22 €
Opérations de l'exercice	246 875.07 €	239 863.40 €	171 223.73 €	98 220.19 €	418 098.80 €	338 083.59 €
Résultat de l'exercice	7 011.67 €		73 003.54 €		80 015.21 €	
Résultat de clôture		259.341.49 €		641 671.52 €		901 013.01 €

Besoin de financement (a)	0.00 €	
Excédent de financement (b)	641 671.52 €	
RAR 2013 (c)	34 949.01 €	14 533.00 €
Besoin de financement (a+c)	0.00 €	
Excédent des restes à réaliser	14 533.00 €	
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	621 255.51 €	

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 259 341,49 € et l'excédent de la section d'investissement de 641 671,52 €, le conseil municipal **affecte la totalité de la somme de 259 341,49 € au compte R002 Excédent d'exploitation reporté et reporte au compte R001 solde d'exécution positif reporté, la somme de 641 671,52 €.**

4- BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		0.00 €		0.00 €		0.00 €
Opérations de l'exercice	2 483.89 €	4 507.76 €	761 429.53 €	109 137.00 €	763 913.42 €	113 644.76 €
Résultat de l'exercice		2 023.87 €	652 292.53 €		650 268.66 €	
Résultat de clôture		2 023.87 €	652 292.53 €		650 268.66 €	

Besoin de financement (a)	652 292.53 €	
Excédent de financement (b)		
RAR 2014 (c)	3 829.84 €	648 622.37 €
Besoin de financement (a+c)	656 122.37 €	
Excédent des restes à réaliser	648 622.37 €	
Besoin total de financement	7 500 €	
Excédent total de financement		

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 2 023,87 € et le déficit de la section d'investissement de 652 292,53 €, le conseil municipal **affecte la totalité de la somme de 2 023,87 € au compte R002 Excédent d'exploitation reporté et reporte au compte D001 solde d'exécution négatif reporté, la somme de 652 292,53 €.**

• Adoption des budgets primitifs 2015 – budgets principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé.

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2015 : budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé.

1- BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 697 732,34 €	2 463 090,42 €
Recettes	2 697 732,34 €	1 463 090,42 €

2- BUDGET ANNEXE EAU

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	262 909,22 €	173 230,20 €
Recettes	262 909,22 €	173 230,20 €

3- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	504 161,68€	753 424,71€
Recettes	504 161,68€	753 424,71€

4- -BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses	45 593,83 €	656 122,37 €
Recettes	45 593,83 €	656 122,37 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
- **Adopte** les budgets commune, eau, assainissement et maison de santé pour l'exercice 2015.

• Vote des taux 2015 des taxes locales.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote des taux d'imposition doit faire l'objet d'un vote séparé.

Il indique que la majorité des membres de la commission finances souhaite maintenir les taux appliqués sur l'année 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
 - **Fixe** comme suit les taux applicables aux diverses impositions communales au titre de l'année 2015 :
 - Taxe d'habitation : 18,85 %
 - Foncier Bâti : 26,17 %
 - Foncier Non Bâti 32,33 %
 - **Vote** pour l'année 2015 les taux définis ci-dessus.

• Convention d'occupation précaire et révocable – ancien centre de secours de Patay.

M. le Maire indique que M. LAFORGE a déposé un dossier de candidature pour la location de l'ancien centre de secours de Patay.

Cette proposition a été acceptée par la commission finances qui souhaite également se garantir que le locataire pourra quitter les lieux si une nouvelle affectation ou une vente du bâtiment se réalise prochainement.

Par conséquent, M. le Maire propose de conclure avec M. LAFORGE, une convention d'occupation précaire, prérogative exorbitante de puissance publique, dérogoratoire aux dispositions édictées par la loi n°89-642 du 06 juillet 1989 sur les baux d'habitation.

La durée de la convention est prévue pour un an renouvelable par tacite reconduction, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation de 350 euros par mois hors charges récupérables.

Le recours à cette convention se justifie par la volonté de la commune à court ou moyen terme de redéfinir la destination de ce bien soit sous la forme d'une nouvelle affectation donnée à l'immeuble ou encore une vente de l'immeuble. Dans ce cadre M. le Maire rappelle de le conseil municipal projette la transformation de ce centre de secours en garderie périscolaire.

Ce dossier a été examiné par la commission finances en date du mars 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
 - **Fixe** le montant de la redevance mensuelle pour la location de l'ancien centre de secours de Patay à 350,00 euros hors charges récupérables à compter du 10 avril 2015.
 - **Autorise** M. le Maire à signer la convention d'occupation précaire et révocable.

• Création d'un poste de conseiller municipal délégué chargé de la communication.

L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux.

Certaines compétences n'ayant pu être rattachées aux délégations confiées aux adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte-tenu de leur spécificité, il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste de conseiller municipal délégué chargé de la communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré par 17 voix POUR et 2 voix CONTRE,
 - **Créé** un poste de conseiller délégué chargé de la communication ;
 - **Charge** M. le Maire de prendre un arrêté modificatif correspondant aux termes de la présente délibération.

• Election du conseiller municipal délégué chargé de la communication.

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du conseiller municipal délégué.

M. le Maire propose la candidature de Mme Marie BECKER pour assurer cette charge.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Nombre de procurations : 3

Majorité absolue : 10

Nombre de bulletins dans l'urne : 19

Vote blanc à déduire : 3

Pour Mme Marie BECKER : 16

Suite au vote qui s'est déroulé au scrutin secret, le conseil municipal désigne Mme Marie BECKER, conseiller municipal délégué chargé de la communication.

• Indemnité de fonction du conseiller municipal délégué chargé de la communication.

Les articles L.2123-24-1 et L.2123-20 du code général des collectivités territoriales permettent de fixer une indemnité aux conseillers municipaux délégués n'excédant pas 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. M. le Maire propose de verser mensuellement à compter du 1^{er} mai 2015, une indemnité de fonction au conseiller municipal chargé de la communication. Le montant de cette indemnité sera de 209,08 € brut.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré par 16 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,
 - **Fixe** l'indemnité mensuelle du conseiller délégué chargé de la communication à 209,08 € brut ;
 - **Charge** M. le Maire d'appliquer la présente délibération.

• Acquisition d'une emprise de 2 500 m² à prélever sur les parcelles communales situées rue de la Gare au lieu-dit « Les Brasles » au profit de la Société Ambulances de Beauce.

M. le Maire indique que le sujet d'une cession amiable de terrains à la société Ambulances de Beauce avait été évoquée en questions diverses du conseil municipal du 14 mai 2014.

Cette cession par la commune de Patay d'une emprise d'une superficie d'environ 2 500 m², située rue de la Gare au lieu-dit « Les Brasles » à Patay a fait l'objet d'une demande d'estimation par les services de France Domaine qui ont rendu un avis sur la valeur vénale des parcelles concernées. Il précise que les réseaux d'eau et d'électricité se trouvent à proximité, au niveau de la rue de la gare, le réseau d'assainissement collectif se situe plus à l'ouest, au niveau du 73 rue de la Gare.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Section AD n°122 (2 245 m²) ;
- Section AD n°123 (2 147 m²) ;
- Section AD n°124 (1 546 m²) ;
- Section AD n°125 (1 989 m²).

La société souhaite développer son activité, et doit pour cela, parfaire son implantation sur la zone industrielle de notre commune en construisant des bureaux et un garage pour accueillir ses véhicules.

M. le Maire précise que le zonage, en UI de notre PLU, permet cette implantation.

M. le Maire précise qu'il demandera si la vente devait s'opérer, que le pourtour du site soit arboré pour des raisons esthétiques évidentes.

Considérant l'avis sur la valeur vénale des parcelles concernées rendu par France Domaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
 - **Accepte** le principe de la vente d'une emprise d'environ 2 500 m² située rue de la Gare au lieu-dit « Les Brasles », à prélever sur les parcelles cadastrées section AD n°122-123-124-125-48 en tenant compte des contraintes évoquées à la société Ambulances de Beauce Centre dans les conditions et pour les raisons énoncées ci-dessus.
 - **Autorise** M. le Maire à céder cette emprise d'environ 2 500 m² au prix de 10 € du mètre carré selon l'estimation de France Domaine du 29 octobre 2014.
 - **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires dont l'acte de vente.
 - **Désigne** Maître MILLET-LEGRIS, Notaire de la Commune, pour conduire cette transaction.

• Achat de l'immeuble sis 3 place de la Halle – 45310 PATAY.

M. le Maire indique qu'il est informé de la mise en vente par les conjoints TILLAY :

- d'un bâtiment à usage de commerce de 2 niveaux élevés sur sous-sol ;
- ainsi que de la parcelle de terrain de 132 m² sur laquelle est édifié cet immeuble, le tout, situé 3, place de la Halle à Patay, étant cadastré section AB n°191 ;

M. le Maire indique que :

Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 1212-1, L.1211-1 et L.3222-2,

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L. 2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants,

Vu l'avis de France Domaine rendu le 31 mars 2015 (estimation de 166 000,00 €) ;

La dépense résultant de cette acquisition par la commune de Patay sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 concernant le terrain : compte 2115 et le bâti : compte 2132.

Mme Laurence COLLIN demande pourquoi la commune souhaite acquérir cet immeuble.

M. le Maire répond que la commune souhaite louer l'étage en lieu d'habitation et le rez-de-chaussée en local commercial

Mme Odile PINET déclare que la commune n'a pas vocation à être « agent immobilier ».

M. le Maire considère qu'il est indispensable de maintenir une activité commerciale à cet endroit. Il pense que la commune pourra être subventionnée pour le maintien de ce commerce. Il indique par ailleurs que la commune fera son affaire des travaux à réaliser sur la partie d'habitation et que le commerce sera remis aux normes et aménagé aux frais des futurs commerçants ou artisans locataires de ce bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION,
 - **Donne** un accord de principe à l'acquisition de cet immeuble dans les conditions précisées ci-dessus et sous réserve de l'avis favorable des commissions finances et développement économique.
 - **Décide** que l'autorisation donnée à M. le Maire de signer l'acte d'acquisition d'immeuble par acte notarié fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain conseil

III. QUESTIONS DIVERSES (affaires non délibératives).

Suite aux affaires délibératives portant sur :

- a) L'examen du budget annexe « eau », Mme PINET réitère sa question sur les travaux à faire sur le château d'eau et la nécessité de statuer sur la participation du SIPEP de COINCES.

Mme PINET considère qu'il faut profiter aujourd'hui des réserves financières du SIPEP pour investir sur nos communes avant que la compétence « eau » soit reprise par la Communauté de Communes.

M. BRUNEAU demande si « le trésor de guerre » du SIPEP repassera à la Communauté de Communes ou si le SIPEP en restera maître. Il demande ce qu'il en sera du budget eau de la commune.

M. le Maire répond qu'une réunion a eu lieu le 7 avril d'où il ressort que les statuts du SIPEP vont évoluer et en particulier que le service de l'eau serait repris par la Communauté de Communes. Il indique que le SIPEP dispose de 243 000 € de réserves.

M. Arnaud RAFFARD pose la question sur le devenir de ce solde budgétaire à la reprise par la Communauté de Communes.

M. le Maire répond que ce solde servirait à améliorer le réseau d'eau potable de Lignerolles et à installer des bouches à incendie.

- b) L'examen du budget de la maison de santé, Mme PINET demande un état des dépenses engagées et souligne que 17 K€ peuvent être récupérés par le budget principal suite aux travaux exécutés par le personnel communal.
- c) La création d'un poste de conseiller municipal délégué chargé de la communication, Mme COLLIN désapprouve la création de ce poste considérant que la commune « ne donne plus d'argent aux écoles et notamment plus pour les voyages de classes » alors que la création de ce poste sera coûteux pour la commune.

Mme PINET demande quel est « l'engagement humain, financier et à destination de qui » pour la création de ce poste de conseiller municipal délégué. Mme PINET déclare ne pas être informée de la vie en interne de la commune.

Mmes COLLIN et PINET demandent que soit précisée la définition du poste et se posent la question sur son besoin en cette période budgétairement difficile.

M. le Maire répond que ce conseiller municipal délégué aura la charge de s'occuper de la lettre mensuelle de la commune ainsi que du maintien et de la mise à jour du site internet.

- d) L'achat de l'immeuble sis 3 place de la Halle à Patay, M. BRUNEAU demande des informations sur la description de l'immeuble en particulier, sur son état, les surfaces, l'utilisation.

M. le Maire répond que seul le rez-de-chaussée (75m²) intéresse le repreneur potentiel pour une activité « boucherie, charcuterie, traiteur ». Les 1^{er} (113 m²) et 2^{ème} (100 m²) étages seraient loués en locaux d'habitation par la commune après travaux de remise en état. M. le Maire précise que les garages ne font pas partie de la vente.

M. BRUNEAU souhaiterait une visite de l'immeuble.

Mme PINET considère que la commune n'a pas vocation à être « agent immobilier ». M. le Maire juge qu'il est indispensable de maintenir ce commerce et explique que la commune peut être aidée. Il indique que le preneur fera les travaux concernant le fonds de commerce.

Mme PINET :

- indique qu'elle a pris contact avec M. GAUDET, Président d'INGENOV45 pour qu'il vienne présenter cette société publique locale au prochain conseil municipal ;

- demande des renseignements sur l'état d'avancement des travaux de la rue Coquillette et de la Salle des Fêtes.

M. le Maire répond que les réseaux de la rue Coquillette sont tous passés mais pas encore basculés. Il indique qu'un avenant sera passé concernant des travaux de désamiantage non prévus au marché.

Concernant les travaux de toiture de la salle des fêtes, il indique que le marché public est en cours de rédaction et que des décisions doivent être prises en commission concernant les options possibles de ce marché sur la mise en place d'une solution « photovoltaïque ». Il en est de même pour la remise en état de la toiture de l'ancien centre de secours ;

- mentionne que les problèmes d'éclairage public évoqués lors d'un précédent conseil municipal n'ont pas été résolus.

M. Antoine BRUNEAU émet l'idée de proposer la location du petit terrain (aujourd'hui à l'abandon et sans entretien) situé à l'entrée de la route du Pont, face à l'ancien stade, comme jardin ouvrier.

M. le Maire :

- annonce qu'une subvention vient de nous être attribuée par l'Etat au titre de la DETR et au profit du réaménagement de l'ancien centre de secours en accueil périscolaire.

- propose la mise en vente du tracteur-tondeuse « Honda » communal pour un prix de 1 000,00 € à débattre.

La réunion se termine à 22h45.

M. M. LEBLOND

Mme I. ROZIER

M. F. BOET

Mme F. ROBERT

M. P. VOISIN

Mme S. TOQUIN

M. J-L. BEURIENNE

M. R-P. GOURSOT

M. G. QUINTIN

Mme M. SEVESTRE

M. A. RAFFARD

Mme S. LAURENT

Mme M. BECKER

Mme L. COLLIN

Mme O. PINET

M. A. BRUNEAU